

SEANCE DU 30 MARS 2013

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	14
- votants :	15

L'an deux mille treize, le trente mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2013.

Présents : Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Monique SALAÛN-LE BAUT, Thérèse DOURMAP, Nicolas LE MOAL, Philippe KERDRAON, Jacques MEVEL, François-René JOURDROUIN, Françoise DAUTREME, Yann CREISMEAS, Véronique FRAGNI, Pierre CAMBON, Marie Line MAHE

Absents : Monique DRILLET

absents sans procuration : Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT

Procurations :

Monique DRILLET pour François-René JOURDROUIN

Brigitte LE BRAS pour Monique SALAÛN-LE BAUT (à partir de 11h00)

Secrétaire de séance : François-René JOURDROUIN

Ordre du jour :

- Réforme des rythmes scolaires
- Personnel Communal : renouvellement du contrat du Coordonnateur « Enfance-Jeunesse » à compter du 23 avril 2013
- Service Coordination « Enfance-Jeunesse » : élaboration du Contrat Educatif Local et demandes de subventions
- Subvention à la Junior Association B.A.M.
- Modification des délégations consenties : création d'une délégation « conseil et appui technique informatique »
- PLU :
 - étude complémentaire « Evaluation environnementale stratégique »
 - étude complémentaire « Schéma Directeur des Eaux Pluviales »
- Affaires maritimes :
 - Enquêtes publiques « cultures marines » : création de lotissements de captage sur le littoral de la côte sud de la Rade de Brest
 - Demande de transfert de gestion pour la parcelle AR 2 (3190 m²) à la Carrière du Roz
- SIMIF : demandes de retrait de communes
- Admissions en non-valeur aux Budgets Commune et Eau
- Budget Eau : durée d'amortissement des indemnités de servitude de protection du captage

Le quorum vérifié, Françoise PERON ouvre la séance. Le compte rendu de la dernière séance est validé sans remarque particulière.

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Approbation de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de DAOULAS
- Avenant au Marché de travaux « Rénovation de la Cellule Commerciale » : lot Gros-Œuvre
- Convention Commune / Association LOG A RYTHMES pour l'organisation du spectacle d'AR VRO BAGAN
- Affaires diverses – information

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE DEROGATION POUR UNE MISE EN PRATIQUE A LA RENTREE 2014-2015

Françoise PERON, Brigitte LE BRAS et Monique SALAÜN-LE BAUT exposent au Conseil la problématique de la réforme des rythmes scolaires en Maternelle et Primaire. Les Conseils Municipaux sont invités à se prononcer, au plus tard le 31 mars 2013, sur la date de mise en application de la réforme.

Le maire expose au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires est en particulier encadrée par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et par ses circulaires d'application.

Le maire expose au conseil municipal les ambitions et les principes de cette réforme, dont la date de mise en application est, de droit, la rentrée scolaire 2013 :

- meilleure répartition des heures de classe,
- meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire,
- organisation de l'enseignement sur quatre jours et demi,
- journée d'enseignement limitée à 5 heures 30 et demi-journée d'enseignement limitée à 3 heures 30,
- dérogations possibles à certains de ces principes,
- création des activités pédagogiques complémentaires (APC),
- création des temps d'activités périscolaires (TAP),
- importance du projet éducatif territorial (PEdT),
- possibilité pour le maire de présenter à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) un projet d'organisation du temps scolaire.

Dans cet esprit, un processus de concertation a été mis en œuvre pour bâtir une organisation des rythmes éducatifs et péri-éducatifs ambitieuse pour les élèves, avec la souplesse nécessaire pour adapter le cadre national aux enjeux locaux.

Les communes du pays de Daoulas, conformément à leur mode de fonctionnement habituel, aux spécificités liées au regroupement pédagogique bilingue et à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunal, ont choisi de porter cette réflexion en commun.

De très nombreuses réunions ont été organisées et animées par les Adjointes en charge de l'Enfance et des Affaires Scolaires. Ce travail d'analyse a été mené avec comme priorité l'intérêt de l'enfant. Tous les aspects de la réforme relevant de la compétence des communes ont été abordés avec tous les partenaires (enseignants de l'école, agents du Service Périscolaire, Conseil d'Ecole). Deux questionnaires ont été adressés aux parents.

A l'issue de cette démarche, la synthèse des différentes problématiques a été effectuée.

Prenant en considération les positions émises dans certaines communes par des partenaires (parents, enseignants, salariés, associations...), des maires ont choisi de proposer à leurs conseils municipaux respectifs de solliciter le report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014.

La volonté marquée des différents maires de s'engager dans la réforme de manière coordonnée, et d'intégrer les difficultés spécifiques à chacune des communes, nécessite donc de solliciter le report de la mise en œuvre de la réforme.

Dans ce contexte, le maire expose au conseil municipal la possibilité qui lui est offerte de demander au DASEN de reporter l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014. Cette demande recevra, par principe, l'accord du DASEN.

Il est donc proposé au Conseil de solliciter le report de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, qui devait s'effectuer de droit à la date de la rentrée 2013- 2014.

Le maire propose au conseil municipal :

- de réaffirmer l'attachement à la qualité de l'enseignement,
- d'adhérer aux objectifs de la réforme,
- de l'autoriser à adresser au DASEN la demande le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014,
- de notifier cette décision au conseil général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires,
- de créer un comité de pilotage chargé de poursuivre, dans la cohérence et dans la confiance, le travail de préparation déjà entrepris pour la mise en place de la réforme avec en particulier l'élaboration d'un projet d'organisation du temps scolaire,
- de constituer ce comité de pilotage avec des représentants des conseillers municipaux, des enseignants, des parents d'élèves élus, des personnels communaux, des associations communales,
- de mandater ce comité de pilotage pour qu'il formalise ses propositions au plus tard au cours du quatrième trimestre 2013,
- d'intégrer dans le projet éducatif territorial en cours d'élaboration les nouvelles orientations prévoyant l'articulation des temps scolaire et périscolaire.

Le débat s'engage :

-Marie-Line MAHE souhaite connaître le coût du nouveau système à mettre en place. Brigitte LE BRAS lui répond que le projet élaboré par l'intercommunalité du Canton équivaut pour la Commune de LOGONNA à un surcoût d'environ 150 € par enfant scolarisé, soit environ 30 000 € au total pour une année scolaire complète.

-Brigitte LE BRAS et Monique SALAÛN-LE BAUT, qui ont porté le projet pour la Commune au sein du groupe de travail intercommunal, donnent leur sentiment sur la conclusion actuelle du dossier : elles ont été surprises par les avis négatifs émis par les Conseils d'Ecole. Le projet intercommunal était pourtant viable. Mais les objections émises ont poussé les différents Conseils Municipaux à reporter la mise en application à l'année 2014-2015. Il a été décidé de poursuivre les travaux au sein d'un groupe de travail formalisé. Le délai va être l'occasion d'assurer la formation des agents communaux qui seront impliqués dans les TAP. Les locaux de la nouvelle Salle Polyvalente pourront être utilisés dès le démarrage des TAP.

-Jacques MEVEL salue le travail effectué par les Elus en charge de ce dossier. En outre, il précise que le Conseil a reçu toutes les explications nécessaires à la compréhension des enjeux. Il regrette le manque de coopération de certains partenaires qui n'ont pas eu pour priorité l'amélioration du bien-être des élèves. C'est cette dernière réflexion qui motivera son vote d'abstention pour cette délibération.

-Nicolas LE MOAL regrette que le débat ait été trop politisé au niveau national, ce qui a eu des conséquences à l'échelle locale. Il va voter contre le report d'un an de la mise en application, tout en réaffirmant son soutien aux Elus porteurs du dossier.

-Françoise DAUTREME considère elle-aussi que la réforme aurait dû être mise en œuvre dès la prochaine Rentrée. Mais elle ne votera pas contre ce report, afin de ne pas mettre en difficulté les Elus en charge du dossier, qui sont amenés à demander le report, eux aussi à contre cœur.

-Françoise PERON conclut le débat en précisant son regret de ne pas voir la réforme s'appliquer localement dès septembre 2013. Elle insiste sur la qualité du projet bâti et sur le fait qu'il est dommage de se voir contraint de demander le report.

Après en avoir débattu, le Conseil se prononce, par 13 voix pour, 1 abstention (Jacques MEVEL), 1 voix contre (Nicolas LE MOAL), 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), pour demander la dérogation à la mise en application de la réforme des rythmes scolaires.

PERSONNEL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COORDONNATEUR DU SERVICE INTERCOMMUNAL « ENFANCE-JEUNESSE » A COMPTER DU 23 AVRIL 2013

L'intercommunalité du Canton a mis en place en 2012 un Service de Coordination « Enfance-Jeunesse ». Six Communes y adhèrent. Un poste de Coordonnateur a été créé. Il est porté par la Commune de LOGONNA-DAOULAS.

Lors de la création du poste, il a été prévu de le pourvoir par un agent de catégorie B de la filière Animation Territoriale. La personne recrutée n'étant pas titulaire de la Fonction Publique, le poste est finalement contractuel, dans l'attente du passage de concours prévu pour l'agent.

Il y a donc lieu de renouveler le contrat annuel du coordonnateur, à compter du 23 avril 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), décide de renouveler le contrat annuel de coordonnateur « Enfance-Jeunesse » à compter du 23 avril 2013.

COORDINATION « ENFANCE-JEUNESSE » : CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Dans le cadre de l'action entreprise par le Coordonnateur « Enfance-Jeunesse » sur le territoire des 6 communes partenaires, la rédaction d'un Contrat Educatif Local (CEL) a été lancée. Il s'agit de mettre en place des actions spécifiques en lien avec la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Le Maire sollicite l'autorisation de signer le CEL et de demander les subventions correspondant aux actions menées.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), autorise le maire à signer le futur CEL et à solliciter les subventions liées aux actions qui y seront prévues.

COORDINATION « ENFANCE-JEUNESSE » : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « B.A.M. » POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA JEUNESSE

Dans le cadre de la Coordination « Enfance-Jeunesse », le Comité de Pilotage des Elus (Copil) a souhaité qu'une manifestation « jeunesse » soit organisée. C'est la Junior Association B.A.M. (Bouge Anime Motive)

qui s'est portée volontaire pour mettre en place et piloter cette manifestation qui aura lieu le samedi 27 avril à Irvillac.

B.A.M. a présenté un dossier de demande de subvention au Conseil Général pour l'organisation de la Fête, au titre de la politique de soutien aux initiatives « jeunesse ». Le Copil a proposé que chacune des communes partenaires accorde une subvention de 0,20 €/hab pour l'organisation de la Fête. Pour la Commune de LOGONNA-DAOULAS, cela représente 432 €.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), accorde une subvention de 432 € à la Junior Association B.A.M. pour l'organisation de la Fête de la Jeunesse.

MODIFICATION DES DELEGATIONS CONSENTIES : **CREATION D'UNE DELEGATION « INFORMATION - CONSEIL ET APPUI** **TECHNIQUE INFORMATIQUE »**

Compte tenu de l'évolution des missions demandées aux Membres du Conseil, l'implication d'un Elu dans le domaine du conseil et de l'appui technique en informatique devient essentielle, notamment dans la perspective de la mise en service des nouveaux équipements (Mairie nouvelle et Salle Polyvalente).

Il est donc proposé de modifier les délégations consenties en créant la délégation « information - conseil et appui technique informatique » à compter du 1^{er} avril 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), Pierre CAMBON ne prenant pas part au vote, décide de créer une délégation « information - conseil et appui technique informatique » à compter du 1^{er} avril 2013. Le Maire prendra un arrêté concernant le choix du conseiller délégué et son indemnité.

ELABORATION DU P.L.U. : **ETUDE COMPLEMENTAIRE « EVALUATION ENVIRONNEMENTALE** **STRATEGIQUE »**

Le Maire informe le Conseil de l'évolution du déroulement de l'étude PLU. Une partie du littoral de la Commune se trouve classé en périmètre « Natura 2000 », du fait de l'intérêt faunistique et floristique des sites.

Cela a pour conséquence de rendre obligatoire l'établissement d'une étude complémentaire intitulée « évaluation environnementale stratégique » (art L 121-10 et R 121-14 du Code de l'Urbanisme). Ces dispositions ont été précisées par deux décrets entrés en application le 1^{er} février 2013.

Le contenu de l'étude doit analyser les thèmes suivants : ressources naturelles, biodiversité, ressource en eau, cadre de vie, paysages, patrimoine naturel et culturel, risques, déchets, bruit, énergies et pollution atmosphérique.

Le Bureau d'études GEOLITT, en charge de l'élaboration de notre PLU, a adressé une proposition de contrat pour cette nouvelle étude pour un montant de 4 940,00 € HT. Cette étude peut bénéficier d'une subvention forfaitaire de 3 000,00 € par l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD).

Le débat s'engage : Yann CREISMEAS souhaite des informations à propos du transfert de compétence pour l'élaboration des documents d'urbanisme des communes vers les communautés. Françoise PERON précise que ce transfert de compétence ne pourra commencer à être envisagé que lors de la prochaine mandature. En outre, compte tenu des délais d'élaboration des études, un PLU intercommunal ne pourrait entrer en vigueur qu'au terme de plusieurs années. Le choix d'élaborer un PLU communal reste donc tout à fait pertinent dans le contexte d'aujourd'hui et des années à venir.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 14 voix pour, 1 abstention (Marie-Line MAHE qui estime la consultation insuffisante), 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), autorise le Maire à :

- signer le devis proposé par GEOLITT ;
- solliciter la subvention forfaitaire de l'Etat.

ELABORATION DU P.L.U. : **CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DU** **« SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES »**

La Commune n'a pas encore fait réaliser son « schéma directeur des eaux pluviales ». Cette démarche rentre dans le cadre de la politique de cartographie et de numérisation des réseaux pour la gestion de l'eau, menée par le Conseil Général en lien avec le Pays de Brest et la CCPLD.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, un tel schéma est obligatoire. Il est donc proposé au Conseil de lancer une consultation de bureaux d'études en vue de la réalisation de ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), décide de lancer une consultation pour la réalisation du « schéma directeur des eaux pluviales ».

AFFAIRES MARITIMES : ENQUETES PUBLIQUES « CULTURES MARINES » : **CREATION DE LOTISSEMENTS DE CAPTAGE SUR LE LITTORAL DE LA COTE** **SUD DE LA RADE DE BREST**

Du 7 mars au 7 avril 2013, se déroule une enquête publique « cultures marines » concernant un projet de 4 lotissements de captage correspondant à 47 concessions d'environ 1 500 m². Le littoral de LOGONNA-DAOULAS n'est pas concerné. Seules des communes voisines pourraient accueillir ces nouvelles concessions. Les Conseils Municipaux de ces communes se sont déjà prononcés favorablement. Le pétitionnaire est le Comité Régional Conchylicole de Bretagne Nord. Si l'enquête recueille un avis favorable, elle sera suivie d'enquêtes publiques individuelles portant sur l'attribution des différentes concessions.

Le débat s'engage :

-Marie-line MAHE demande quelles seront les incidences sur l'environnement. Nicolas LE MOAL précise qu'il y a eu une étude d'incidence, dont les conclusions étaient positives. Sinon, le projet n'aurait pas eu de suite.

-Nicolas LE MOAL précise cependant que les concessions pourraient avoir un impact sur la Commune en fonction du port de déchargement qui sera décidé.

-François-René JOURDROUIN demande si des critères de sélection des candidats sont prévus pour attribuer les concessions. Nicolas LE MOAL lui répond qu'un règlement a été rédigé par les services de l'Administration. C'est la Commission Départementale Culture Marine qui attribuera les concessions. Nicolas LE MOAL y siège, ainsi que Françoise PERON, en tant que Conseillère Générale.

-Françoise PERON souligne le fait que cette enquête groupée demandée par le Comité Régional Conchylicole est une évolution positive correspondant à une demande souvent réitérée des communes, confrontées à une multiplicité de demandes difficiles à mettre en cohérence.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 13 voix pour, 1 abstention (Yann CREISMEAS à cause des problèmes de balisage qui perdurent malgré les demandes des professionnels qui mettent l'accent sur le danger de la navigation à l'abord des équipements conchylicoles), 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), émet un avis favorable dans le cadre de cette enquête. Nicolas LE MOAL ne prend pas part au vote.

AFFAIRES MARITIMES :

DEMANDE DE TRANSFERT DE GESTION POUR LA PARCELLE AR 2 (3190 M2) A LA CARRIERE DU ROZ

Nicolas LE MOAL explique au Conseil que, sur le site des Carrières du Roz, se trouvent 2 cabanes. Une procédure de transfert de gestion a été engagée voici plusieurs années, entre la Direction des Affaires Maritimes et la Commune. Cette demande concernait deux parcelles cadastrées respectivement AR 1 AR 2. En 2008, ce dossier a finalement été rejeté. Toutefois, le transfert de gestion d'une partie de cet espace est nécessaire pour :

- entretenir la cabane mise à disposition de l'association de plaisanciers ;
- régulariser la situation des équipements installés par les plaisanciers ;
- entretenir le parking contre l'érosion naturelle.

C'est la raison pour laquelle, un nouveau dossier de transfert de gestion a été initié. Il ne concerne que la parcelle AR 2, pour une superficie de 3 190 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT) :

- sollicite auprès des Services de l'Etat le transfert de gestion de la parcelle AR 2 située sur le Domaine Public Maritime aux Carrières du Roz ;
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

S.I.M.I.F. : AVIS SUR RETRAITS ET ADHESIONS DE COMMUNES

Le Comité Syndical du SIMIF a donné un avis favorable au retrait des Communes de Tréguennec, Irvillac, Porspoder et Laz, et à l'adhésion des Communes de Bolazec et Plouédern.

Conformément à l'art L 5212-28 du CGCT, les Conseil Municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), donne un avis favorable aux décisions du Comité Syndical du SIMIF concernant les retraits et adhésions décrits ci-dessus.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR AUX BUDGETS COMMUNE ET EAU

Un certain nombre de créances irrécouvrables concernant les Budgets Commune et Eau sont présentées au Conseil Municipal pour admission en non valeur.

Budget Commune :

Exercice 2006 : 158,54 €

Exercice 2012 : 81,60 €

Total : 240,14 €

Budget Eau :

Exercice 2006 : 16,77 €

Exercice 2012 : 17,34 €

Total : 34,11 €

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), approuve l'admission en non-valeur des sommes récapitulées ci-dessus pour les Budgets Commune et Eau.

BUDGET EAU : DUREE D'AMORTISSEMENT DES INDEMNITES DE SERVITUDE DE PROTECTION DU CAPTAGE

Les indemnités versées à l'occasion de la mise en place de la servitude de protection du captage d'eau potable sont des dépenses du Budget Eau qui doivent donner lieu à un amortissement.

Il est proposé de fixer la durée de l'amortissement à **5 ans**.

L'Assemblée, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), décide de fixer la durée de l'amortissement des dépenses relatives aux indemnités de servitude de protection du captage à **5 ans**.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE DAOULAS :

APPROBATION DE LA DISSOLUTION AU 31 DECEMBRE 2013 ET MODIFICATION DU PERIMETRE DU S.D.E.F. A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de la Région de Daoulas (S.E.R.) ainsi que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), dont le SER est membre, ont délibéré pour le transfert au SDEF des compétences de maître d'ouvrage des travaux d'électrification (extension et renforcement).

Le Maire informe le Conseil de la proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de la Région de Daoulas, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Finistère.

Par conséquent le périmètre du SDEF est appelé à être modifié, à compter du 1^{er} janvier 2014, notamment par l'adhésion des communes membres du SER.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur ces deux points.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), approuve :

- la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de la Région de Daoulas au 31 décembre 2013 ;
- la modification du périmètre du SDEF à compter du 1^{er} janvier 2014.

MARCHE DE TRAVAUX « RENOVATION DE LA CELLULE COMMERCIALE » : **AVENANT AU LOT GROS-ŒUVRE**

Dans le cadre du marché travaux « cellule commerciale », lot « gros œuvre », il y a lieu de prendre en compte une plus value. En effet, lors du démontage du store de l'ancien magasin, est apparue une infestation de mэрule dans le linteau de bois situé derrière le socle du store. Le diagnostic effectué lors de l'acquisition n'incluant pas des opérations de démontage ou de destruction, cela n'avait pas pu être décelé.

Le montant initial du lot « gros œuvre » du marché, attribué à l'entreprise METHODES ET CONSTRUCTIONS, s'élevait à 43 501,77 € HT.

L'avenant proposé s'élève à 3 004,40 € HT, ce qui porte le montant du marché à 46 506,17 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix pour, 1 abstention (Marie-Line MAHE), 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT) :

- accepte l'avenant au lot « gros œuvre » d'un montant de **3 004,40 € HT** ;
- autorise le Maire à signer cet avenant portant le montant du marché à 46 506,17 € HT.

CONVENTION COMMUNE / ASSOCIATION LOG A RYTHMES **POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « ARMORIKA BREIZH »** **DE LA TROUPE AR VRO BAGAN**

Thérèse DOURMAP, Adjointe aux Affaires Culturelles », présente au Conseil le projet de spectacle son et lumière de la Troupe AR VRO BAGAN, programmé pour les 10 et 11 août 2013. Une subvention de 3 700 € est d'ores et déjà prévue de la part de la CCPLD, pour aider la Commune à l'organisation matérielle et technique du spectacle. Le cachet de la troupe s'élève à 12 000 €. L'organisation se fera en partenariat avec l'Association LOG A RYTHMES, qui se chargera notamment de la billetterie. L'Association recevra le montant de la recette et rétribuera la Troupe.

Toutefois, en cas de déficit constaté, il est proposé que la Commune verse une subvention d'équilibre à LOG A RYTHMES. Les différents termes de l'accord sont inclus dans la convention présentée au Conseil.

Le débat s'engage : Françoise DAUTREME regrette que la Commune ne se soit pas engagée dans le cadre d'une régie directe. Thérèse DOURMAP répond que la création d'une régie pour le spectacle aurait été lourde : elle obligerait la Commune à nommer un agent qui se serait en outre trouvé responsable financièrement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT) :

- approuve les termes de la convention ;
- autorise le Maire à signer ce document.

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS

Programme touristique et culturel du PNRA :

La prochaine édition des « secrets du Parc » aura lieu les 20 et 21 avril 2013. A Logonna, c'est la balade sonore sur le sentier côtier qui est à découvrir. Une brochure récapitulant l'ensemble des visites et balades des différentes communes participantes est disponible en Mairie.

Réserve foncière de Kerjean :

Suite à la question écrite de Marie-Line MAHE, Françoise PERON informe le Conseil des intentions de la Municipalité. La réserve foncière de Kerjean a été acquise en vue de réaliser une opération d'habitat. C'est la raison d'être de cet achat d'un montant de 150 000 € situé en zone Nah au POS. L'achat a été fait dans le cadre d'une procédure de DIA. La Commune a fait valoir son droit de préemption urbain quand le terrain était en cours d'acquisition par un promoteur immobilier privé.

Le SCOT et le PLU ne destinent pas cette parcelle, située entre Kerjean et le Bourg, à autre chose que l'habitat. Des contacts ont été pris avec des opérateurs publics en vue d'une opération mixte (locatif et propriété individuelle). Il n'a jamais été question de confier cette opération à un promoteur privé.

La séance est levée à 12h30.

Le Maire

Françoise PERON

Le Secrétaire de Séance

François-René JOURDROUIN